

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 8

Artikel: Cérémonies et coutumes des Juifs : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trueux animal a frappées sont restées sur la place ; leur poitrine est ouverte du sternum à l'épaule. Trois ou quatre champions se retirent en poussant d'affreux hurlements ; les intestins leur sortent du corps par de larges fissures.

Il est 1 h. 37..... deux chiens sont étendus roides morts, dix, douze hors de combat.

Les chasseurs se hâtent ; les cavaliers mettent pied à terre et se disposent à pénétrer dans le fourré, la carabine et le couteau à la main. Il faut dire que lorsque le sanglier est acculé contre un tronc d'arbre, occupé à discuter avec les chiens, la vue du veneur porte sa colère au paroxysme. Il laisse ordinairement ses premiers adversaires et tourne toute sa rage contre le survenant. C'est le moment que les veneurs choisissent pour loger une balle entre les deux yeux de l'animal, qui fond droit sur eux. Mais les ronciers de ce lieu ne permettaient pas de tenter l'aventure.

On entend des bords de l'enceinte un formidable charivari formé de hurlements de douleur, de cris sourds de vengeance, d'aboiements frénétiques, de grognements de rage, accentués du roulement des redoutables castagnettes des mâchoires. Les geais, les pies, oiseaux éminemment bavards, brodent sur l'événement leurs discordants commentaires.

Le théâtre du combat commence à s'élargir ; la terre et les buissons voisins s'empourpent peu à peu ; il est 1 h. 30 minutes.

Est-ce le sanglier qui est chassé, est-ce le sanglier qui chasse ? On ne sait. Les aboiements indiquent tout à coup que le théâtre du combat change de place. Le sanglier charge la meute et la force à rebrousser. Mais la roche tarpéienne, hélas ! est près du Capitole ! Dans son retour offensif, l'animal imprudent, emporté par sa fougue, a baisé de trop près le bord de l'enceinte. Il passe à portée de la balle d'un veneur courageusement engagé dans le roncier. La bête tombe : il est 1 h. 50..... Le drame n'a duré que trente minutes. Cinq chiens sont éventrés, douze grièvement blessés, douze légèrement. Quatre minutes de plus, la meute entière y passait !

Le sanglier pesait 400 livres. »

Cérémonies et coutumes des Juifs.

III

Le jour du Sabbat. Cette fête est en grande vénération parmi les Juifs ; ils ne peuvent se livrer à aucun travail ce jour-là, pas même allumer ni éteindre le feu. Dans l'hôtel, le Juif se couche et sonne le garçon pour le prier d'éteindre sa chandelle ; s'il faut la rallumer pendant la nuit, il sonne de nouveau. Les Juifs n'apprennent rien pour leurs repas et ne mangent que des choses cuites le vendredi. On ne commence aucun ouvrage le vendredi qui ne puisse s'achever le soir. Environ une heure avant le coucher du soleil, on met dans un lieu chaud les mets préparés le lendemain, et tout ouvrage cesse. Le jour du sabbat, au sortir de la synagogue, chacun retourne chez soi, et en se saluant, on ne dit pas bon jour,

mais *bon sabbat*. Quand la nuit vient et qu'on peut découvrir au moins trois étoiles, le sabbat est terminé.

La fête de Pâques, commémorative de la sortie d'Égypte, dure huit jours. Tout pain levé est interdit.

L'année des Hébreux commence le premier septembre. Ils ont l'habitude de mettre sur la table, ce jour-là, du miel et du pain levé, comme pour augurer que l'année sera plantureuse et douce.

Un *jeûne* se célèbre au mois de juillet, en mémoire des malheurs qui arrivèrent à pareil jour à Jérusalem. Le jeûne commence le soir jusqu'au soir du lendemain. Il est absolument défendu de boire ni manger quoi que ce soit.

Dans la *cérémonie du mariage*, on met sur la tête des époux un grand voile. Le rabbin, le chantre, ou le plus proche parent, prend ensuite une tasse pleine de vin, et, après avoir béni Dieu, il donne à boire aux époux. L'époux met alors un anneau au doigt de sa moitié et lui dit : *Voici, tu es mon épouse selon le rite de Moïse et d'Israël*. Après quelques recommandations sur les devoirs des époux, on apporte une seconde fois du vin ; on chante six bénédictions ; puis, quand les époux ont bu le vin, l'époux jette le vase à terre de toute sa force et le met en pièces, afin de mêler aux réjouissances de la noce l'idée de la mort qui, nous brisant comme un verre, nous apprend à ne point nous enorgueillir. Puis toutes les personnes présentes crient : *A la bonne heure !* et chacun se retire.

La circoncision. — Au huitième jour, le père doit faire circoncire son fils. La nuit qui précède le jour de la circoncision se nomme *veille*, car personne de la maison ne dort ; les amis et amies des parents viennent les visiter, et la nuit se passe en réjouissances. Dès le matin, on prépare deux sièges, dont l'un est pour le parrain qui tient l'enfant, et l'autre pour le prophète Elie, qui, selon plusieurs, assiste invisiblement à toutes les circoncisions. Le *circonciseur* vient d'abord avec un plat, sur lequel sont déposés le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie et de l'huile rosat. Quelques cantiques sont chantés en attendant la marraine qui apporte l'enfant. Lorsqu'elle le remet au parrain chacun crie : *Le bien venu*. Le parrain place encore l'enfant sur ses genoux, et le circonciseur, prenant le rasoir, dit en exécutant l'opération : *Béni sois-tu, Seigneur, qui nous as commandé la circoncision*. Cela fait, il prend une tasse pleine de vin, et, après l'avoir béni, prononce une autre bénédiction pour l'enfant en lui imposant le nom qu'on veut lui donner. Tous ceux qui ont été présents à la cérémonie disent au père en s'en allant : *Puissiez-vous ainsi assister à ses noces*.

L'enfant est ordinairement guéri en 24 heures.

Dans notre prochain numéro, nous terminerons ce petit aperçu sur les mœurs des Juifs par quelques détails très curieux sur les morts et les sépultures.

Anfredi.

De toutes les fortunes que la Rochelle vit surgir au douzième siècle, la plus rapide et la plus éclatante fut à coup sûr celle